

Allocution au Congrès des professionnel.le.s de l'information
7 novembre 2023

La langue commune face à la transformation numérique

Madame la présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BaNQ),

Madame la présidente de la Fédération des milieux documentaires,

Chers professionnels de l'information,

Distingués invités,

C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Je tiens à remercier les organisateurs du Congrès des professionnel.le.s de l'information de m'avoir invité.

C'est ma première participation à ce congrès et, en préparant mon allocution, je me suis senti un peu intimidé par le fait que je suis très loin d'être un expert des milieux documentaires. Enfin, en y réfléchissant, j'ai constaté que j'en étais peut-être un, mais plutôt un « utilisateur expert » qu'un « expert » à proprement parler.

J'ai en effet réfléchi aux multiples usages que j'ai faits des bibliothèques et des ressources documentaires au cours de ma vie. J'avoue avoir découvert les bibliothèques assez tardivement. À ma décharge, je viens d'une petite ville d'Abitibi où on n'avait pas la chance d'avoir une belle bibliothèque bien active et bien garnie.

Donc, c'est vraiment en arrivant au cégep que, en ressentant mon absence de culture comme un terrible vide, je suis devenu un lecteur boulimique. C'est aussi à ce moment que les bibliothèques ont commencé à jouer un rôle croissant dans ma vie. Elles furent d'abord un lieu où je pouvais me procurer des lectures obligatoires, puis un lieu tranquille où je pouvais aller pour étudier. Mais le nombre et la diversité de leurs usages se sont multipliés tout au long de ma vie.

J'ai tenté d'énumérer ce que sont devenues les bibliothèques pour moi au fil du temps. J'ai réussi à établir la liste suivante (je vous prie de m'excuser, car elle est assez longue). Les bibliothèques sont donc devenues :

- un endroit où télécharger les articles scientifiques que je ne parvenais pas à trouver gratuitement en ligne;
- un endroit où trouver des livres audios, à l'époque où ils étaient peu accessibles en ligne;
- un endroit où trouver des romans en langues étrangères quand je voulais me frotter aux textes originaux;
- un endroit où je pouvais aller chercher une formation ou une aide spécialisée dans la recherche documentaire;
- un endroit où aller voir une exposition, écouter une conférence, participer à un cocktail;
- un lieu de rendez-vous, un endroit central où je savais que je pouvais m'asseoir tranquillement en attendant un collègue ou un ami;
- un lieu agréable où je pouvais louer une salle pour une rencontre de travail avec un collègue ou une partie prenante;
- un endroit souvent beau que je devais prioritairement mettre sur mon itinéraire dans les villes que je visitais;
- un endroit où aller avec les enfants quand il pleuvait et qu'on s'ennuyait;
- un espace où me réchauffer, boire un peu d'eau ou aller aux toilettes quand je faisais mon jogging et qu'il faisait moins 25 degrés Celsius;
- un espace de rangement quand j'ai réalisé que je n'avais plus de place chez moi pour mettre les livres que j'achetais et que ce serait plus simple de les emprunter.

Quand je regarde ces différents usages, une chose me frappe : ils sont à l'image de ce que deviennent les bibliothèques. Bon, je sais que les bibliothèques ne se perçoivent pas d'abord comme des salles d'attente, ni des toilettes publiques, ni des terrains de jeu, ni des refuges contre le froid, la pluie ou la canicule, mais le rôle qu'elles jouent à cet égard n'est absolument pas secondaire. J'y reviendrai.

Le français comme langue commune

Mais je voudrais d'abord parler de la langue française. Commissaire à la langue française, qu'est-ce que ça mange en hiver? Un mot d'abord sur mes fonctions.

Le poste de commissaire à la langue française découle de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. C'est la loi 14, qui est venue modifier en profondeur la *Charte de la langue française*. Le commissaire à la langue française est indépendant du gouvernement et est nommé directement par l'Assemblée nationale. Son rôle est de veiller au respect des droits et des obligations prévus à la *Charte de la langue française*. Son mandat ressemble en partie à celui du Vérificateur général : il peut évaluer, vérifier et enquêter sur l'action du gouvernement afin de

s'assurer que les mesures mises en place pour assurer la vitalité et la pérennité du français portent fruit. Le Commissaire à la langue française a aussi le mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique, en continuité avec le travail qui a été accompli par le Conseil supérieur de la langue française entre 1977 et 2022. Le Commissaire doit relever les tendances émergentes, en informer le public et formuler des recommandations à l'attention des parlementaires et du gouvernement pour favoriser l'adoption du français comme langue commune.

Mais qu'est-ce que la langue commune? La *Charte de la langue française*, depuis 1977, faisait déjà du français la langue officielle du Québec. La nouvelle version de la Charte y ajoute la volonté de faire du français la « langue commune », qu'elle définit à partir de trois critères (article 88.9) :

1. la langue d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes;
2. la langue de la communication interculturelle;
3. la langue permettant l'adhésion et la contribution à la culture distincte de la nation québécoise.

Cette formulation est intéressante. Ce ne sont certainement pas toutes les sociétés qui ressentent le besoin de définir ainsi dans un texte de loi leur langue commune. Pourquoi le Québec le fait-il?

Je vais détailler deux enjeux auxquels on cherche à répondre, puis illustrer de quelles manières les professionnels de l'information contribuent à promouvoir le rôle du français comme langue commune.

Le premier enjeu auquel le législateur québécois veut répondre n'est pas bien mystérieux. C'est qu'au Québec, historiquement comme aujourd'hui, le statut du français comme langue commune ne va pas entièrement de soi. Bien que la loi ne le dise pas explicitement, on comprend qu'il y a un éléphant dans la pièce; et que cet éléphant, c'est l'anglais, qui, de facto, prend souvent au Québec les allures d'une autre langue commune.

Le deuxième enjeu, très différent, concerne ce qu'on entend même par le mot « français ». La loi ne le précise pas. Ce qu'elle souligne à grand trait, cependant, c'est que l'administration publique a un devoir d'exemplarité dans l'utilisation de cette langue et qu'elle doit notamment en promouvoir la qualité.

Laissez-moi aborder ces deux enjeux à tour de rôle.

L'enjeu de la concurrence

Commençons par la question du rapport concurrentiel à l'anglais. Pourquoi faire du français la langue commune dans un monde où l'anglais est plus nécessaire que jamais et où les Québécois sont plus bilingues qu'ils ne l'ont jamais été? Au risque de rappeler l'évidence, personne ne conteste l'utilité que l'anglais a acquise à l'échelle mondiale. L'anglais est appris massivement partout sur la planète parce qu'il permet

de faire des choses que les autres langues ne permettent pas aussi facilement de faire : voyager, commercer ou accéder à une documentation spécialisée.

Depuis plusieurs décennies, la position de l'anglais devient par ailleurs de plus en plus dominante grâce à un mécanisme simple de renforcement : plus les gens investissent dans son apprentissage, plus il devient utile; et plus il devient utile, plus les gens investissent dans son apprentissage. C'est ce que les économistes appellent un « effet réseau » : plus le nombre de personnes qui maîtrisent une langue augmente, plus les gens ont avantage à l'apprendre. Il en va de même pour les réseaux sociaux.

Mais où est le problème? Pourquoi ne peut-on pas simplement additionner les langues? La raison est très simple. En matière linguistique, les choix des uns ne sont pas indépendants des choix des autres. Admettons que nous souhaitions avoir une discussion, mais que nous parlions des langues différentes. Je peux apprendre votre langue ou vous pouvez apprendre la mienne. Le problème est que, si j'apprends votre langue, je réduis l'intérêt que vous avez à apprendre la mienne. Mon choix détermine ce que vous avez intérêt à faire.

On peut penser à la dynamique souvent à l'œuvre dans les couples où les partenaires ne parlent pas la même langue. À partir du moment où l'un des deux partenaires connaît la langue de l'autre, l'autre peut avoir un intérêt limité à apprendre la langue du premier. Ça ne veut pas dire qu'il n'aimerait pas la parler. On peut souhaiter théoriquement à apprendre une langue, mais renoncer à le faire devant l'ampleur de l'investissement requis. Parce que c'est quand même assez long apprendre une langue. On parle de 500 à 2000-2500 heures de travail pour atteindre un niveau intermédiaire avancée et, même lorsqu'on atteint un tel niveau, il faut encore un effort cognitif supplémentaire pour utiliser cette langue dans la vie de tous les jours. Et encore, notre communication reste moins efficace que lorsqu'on s'exprime dans notre langue maternelle.

Imaginons maintenant deux groupes qui sont en contact de manière régulière et qui parlent des langues différentes : l'une est minoritaire et moins influente, l'autre est majoritaire et plus influente. Dans cette situation asymétrique, les membres du groupe minoritaire ont généralement intérêt à apprendre la langue dominante.

S'ils sont nombreux à devenir bilingues, on verra apparaître une attente à l'effet que, dans les interactions avec les membres du groupe majoritaire, c'est la langue de ce dernier qui doit être utilisée. Au travail, dans les commerces, dans la vie quotidienne, on présumera qu'on peut leur parler dans la langue dominante. Puisqu'ils l'ont apprise de toute façon, ça ne devrait pas les déranger d'être ceux qui feront l'effort de rendre la communication possible.

On comprend rapidement ce qui va se passer : plus les locuteurs de la langue minoritaire seront nombreux à apprendre la langue dominante (en devenant bilingues), moins les locuteurs de la langue dominante auront intérêt à apprendre la langue minoritaire. Si vous êtes familiers avec ce qu'on appelle la « théorie des jeux »,

vous comprendrez que le groupe minoritaire fait face à un « problème d'action collective ». Individuellement, chacun a intérêt à devenir bilingue, mais collectivement la situation est différente. En investissant de façon massive dans l'apprentissage de la langue dominante, les locuteurs de la langue minoritaire viennent miner l'utilité de leur propre langue et alimenter l'idée que c'est sur eux que repose le fardeau de rendre la communication possible.

Ces réflexions nous aident à clarifier dans quel contexte on peut dire que les langues « s'additionnent » et dans quel contexte la concurrence linguistique devient un jeu à somme nulle. À l'échelle individuelle, on peut cumuler une excellente maîtrise de deux langues ou plus, à condition d'évoluer dans un environnement où chaque langue est fortement valorisée et dispose d'une utilité propre.

À l'échelle collective, en revanche, les langues entrent en concurrence lorsque le taux de bilinguisme augmente d'une manière asymétrique et qu'une des deux langues en tire profit pour s'imposer dans des domaines de la vie collective où les deux langues pourraient, en principe, être utilisées.

Si on prend le cas du Québec, on peut dire que le français et l'anglais y sont à la fois dans un rapport de complémentarité et dans un rapport de concurrence. Si vous travaillez dans un ministère du gouvernement du Québec, le français est quasiment dans une situation de monopole. À l'inverse, si vous vous publiez des travaux scientifiques en science et génie, c'est plutôt l'unilinguisme en anglais qui risque de s'imposer. Le bilinguisme est avantageux parce qu'il permet aux individus de faire des choses différentes. Il y a donc une certaine complémentarité.

On trouve cependant une foule de situations intermédiaires, qui sont marquées par une concurrence plus ou moins forte. Dans la pratique, ces situations ressemblent à des mini-séances de négociations, où le choix de la langue est déterminé non seulement par les compétences linguistiques des uns et des autres, mais aussi par leurs attitudes par rapport à la situation.

Dans le contexte du Québec, ces facteurs peuvent mener à des situations complexes : une personne peut être meilleure en français, mais préférer utiliser l'anglais parce qu'elle souhaite s'améliorer. Elle peut souhaiter ne pas utiliser l'anglais, mais le faire quand même pour éviter de manquer de courtoisie. Inversement, elle peut insister pour parler français par principe, parce que c'est la langue commune.

Pour comprendre les politiques linguistiques, il faut voir comment elles cherchent à influencer les rapports de force dans ce genre de situations de concurrence. On peut avoir tendance à présenter les politiques linguistiques comme si elles visaient à empêcher les gens de devenir bilingues, alors que la réalité est beaucoup plus subtile : c'est précisément lorsque le bilinguisme devient largement répandu, dans un contexte où des langues d'influence inégale sont en contact, que le besoin d'avoir un politique linguistique se fait sentir.

Je reprends ici un argument de mon ami philosophe, David Robichaud, de l'Université d'Ottawa. Si l'aménagement linguistique est nécessaire, c'est précisément parce que nous sommes nombreux à être bilingues. D'ailleurs, plus nous sommes nombreux à être bilingues, plus la nécessité de l'aménagement linguistique se fait sentir, pour atténuer ou limiter les enjeux qui découlent de la concurrence linguistique.

Quels sont ces enjeux? Il y a d'abord les problèmes d'efficacité qui surviennent lorsque des personnes sont amenées à utiliser une langue qu'elles maîtrisent moins bien. Il y a ensuite les problèmes d'efficience quand les gens doivent déployer davantage de temps ou d'efforts cognitifs pour communiquer. Il y a finalement les problèmes d'équité, qui apparaissent lorsque ce sont toujours les mêmes personnes qui doivent déployer des efforts pour rendre la communication possible.

Essentiellement, une politique linguistique – au Québec et ailleurs – vise à résoudre ces problèmes en modifiant les conditions de la concurrence entre les langues. Elle peut le faire en créant des zones « exemptes de concurrence ». C'est ce que fait la *Charte de la langue française* en faisant du français la langue de l'État, ou encore la langue de scolarisation obligatoire au primaire et au secondaire. Ça consiste à définir un périmètre à l'intérieur duquel l'utilisation de la langue minoritaire sera obligatoire en vue de lui permettre de s'épanouir à l'abri de la concurrence.

Ce que les professionnels de l'information peuvent faire

Revenons donc aux bibliothécaires et aux professionnels de l'information. Quel rôle peuvent-ils jouer pour favoriser l'utilisation du français comme langue commune?

D'abord, plusieurs d'entre vous travaillent dans des organisations qui relèvent du gouvernement du Québec ou des municipalités. À ce titre, vous êtes assujettis aux exigences de la *Charte de la langue française*, qui font du français la langue de l'État et de l'administration. Vos organisations contribuent ainsi à donner au français un espace au sein duquel s'épanouir pleinement.

Mais vos organisations font beaucoup plus. Elles contribuent de façon générale à accroître la valeur de la langue française. Elles le font depuis toujours, notamment grâce à leur fonction de conservation ou d'archivage. En effet, on peut accroître la valeur d'une langue en augmentant le nombre de ses locuteurs vivants, mais on peut aussi l'accroître en donnant aux vivants la possibilité d'entrer en dialogue avec ceux qui ne sont plus là. Grâce au travail de numérisation de la BAnQ, par exemple, Samuel de Champlain et les Jésuites qui ont séjourné en Nouvelle-France deviennent mes interlocuteurs, à quatre siècles d'intervalle.

La numérisation, bien sûr, n'est qu'une des manières par lesquelles les bibliothèques favorisent l'accès à cet univers francophone plus grand. La gratuité en est une autre. Il faut dire que la question de l'accessibilité a changé de façon radicale au cours des dernières années. J'ai relu récemment certains rapports sur la situation du français datant de la fin des années 1990 et du début des années 2000. La micro-informatique

et Internet entraient alors dans nos vies de plein fouet et on s'inquiétait beaucoup de la disponibilité des contenus de qualité en français, que ce soit sur la toile ou dans l'offre de logiciels. Vingt-cinq ans plus tard, les enjeux ont beaucoup changé.

Les préoccupations quant à la quantité ou à la disponibilité de contenus de qualité en français sont beaucoup moins présentes. Une langue comme le français est de moins en moins confrontée à un problème de « quantité » et de plus en plus aux répercussions négatives de la surproduction d'informations et de contenus. C'est le cas de la plupart des organisations, qui peinent à gérer de façon efficace le flux immense d'information généré par l'explosion numérique.

C'est aussi le cas dans le domaine culturel. On ne manque pas d'œuvres de qualité, mais comment les repérer dans le flux ininterrompu des nouveautés? La littérature, la musique et le cinéma québécois – et plus largement francophones – sont plus riches que jamais. On vit un âge d'or de la création, mais la lutte acharnée pour l'attention des consommateurs, fait en sorte que peu de gens s'en rendent compte. Les grandes chansons, les grands films et les grands romans du Québec des années 1950, 1960 ou 1970 sont devenus des classiques non seulement en raison de leurs qualités intrinsèques, mais aussi parce qu'ils ont bénéficié d'un contexte social et institutionnel qui leur permettait d'obtenir une résonance à l'échelle de la société. Je pose la question: ce contexte existe-t-il encore? A-t-on encore la capacité de produire des œuvres ayant une résonance sociale large? Je ne suis plus tout à fait certain.

La question de la quantité, de la qualité et de la disponibilité des contenus devient de plus en plus secondaire par rapport à celle, cruciale, de leur découvrabilité. On le sait, la consommation des contenus sur la toile est fortement influencée par les recommandations des algorithmes de YouTube, de Spotify et d'autres plateformes, dont les biais défavorables aux contenus locaux et nationaux est bien documenté. Le combat pour la diversité culturelle sur les plateformes numériques s'annonce encore plus difficile que celui menée au début des années 2000, à l'époque où la radio était encore analogique, où les journaux étaient encore papier et où la télévision demeurait la colonne vertébrale des cultures nationales.

Le combat pour la découvrabilité met aux prises les grands organismes internationaux – je pense notamment à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO – et les firmes les plus puissantes qui ont jamais existé, mais les professionnels de l'information sont en première ligne et jouent un rôle crucial, que ce soit en participant aux grands chantiers de numérisation, bien sûr, et en étant des professionnels du référencement et de l'indexation des contenus, ou encore de l'édition de contenu, sans laquelle rien n'est possible. Les professionnels de l'information étaient déjà des chevaliers de la découvrabilité à l'époque du papier, ils le sont encore davantage à l'époque des métadonnées et de l'intelligence artificielle.

Traduction automatique en science

J'ai mentionné plus tôt que les problèmes d'aujourd'hui ne concernaient plus tant la « quantité » ou la « disponibilité » de contenus en ligne de langue française, mais plutôt leur découvrabilité. Je tiens cependant à apporter une nuance en parlant d'un domaine où il existe bel et bien un problème de disponibilité de contenu en français. Je parle bien sûr du domaine scientifique.

Les représentants des bibliothèques universitaires présents dans la salle pourront nous le confirmer sans peine : depuis une trentaine d'années, peut-être plus, la place de l'anglais en science s'est accrue d'une manière spectaculaire. L'anglais s'est d'abord imposé dans les revues les plus prestigieuses, ensuite dans les revues moins prestigieuses, d'abord dans les grands congrès internationaux, ensuite dans les moins grands congrès, puis progressivement dans les laboratoires, dans la rédaction des thèses, puis dans l'enseignement, dans les lectures obligatoires, au doctorat, à la maîtrise, au baccalauréat, etc.

Il existe de bonnes raisons au succès de la langue anglaise en science. On ne doit pas négliger la valeur qu'apporte à la communauté scientifique mondiale la présence d'une langue largement maîtrisée. Cela dit, au fur et à mesure que s'est consolidée la domination de l'anglais, les répercussions négatives de l'unilinguisme scientifique sont aussi apparues : perte de capacité des langues à décrire les nouveaux domaines du savoir, abandon d'objets de recherche localement ou nationalement pertinents, accroissement de la distance entre les chercheurs et les citoyens qui financent leurs travaux, répercussion sur la qualité de l'enseignement et la formation des étudiants.

La semaine dernière, à l'occasion de la Semaine mondiale de la Francophonie scientifique, mon équipe et moi avons rendu public un avis dans lequel nous proposons une stratégie visant à utiliser de manière structurée la traduction automatique afin d'accroître de manière substantielle la place du français dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Entendons-nous bien : il n'est pas réaliste ni souhaitable de chercher à détrôner l'anglais en science. Enfin... ni à court ni à moyen terme. Cela étant dit, il faut reconnaître que l'anglais a acquis la place qui est la sienne en science dans un contexte où la traduction coûtait cher et prenait du temps. Aujourd'hui, la donne a changé.

J'ai rédigé ma thèse en français il y a une quinzaine d'années. Après ma soutenance, j'en ai préparé une version anglaise pour publication à Cambridge University Press. Il m'a fallu six mois de travail pour préparer une ébauche d'une qualité acceptable, puis j'ai dû embaucher une collègue pour en faire la révision linguistique. Avec la technologie d'aujourd'hui, j'aurais eu besoin de quelques secondes seulement pour produire une version complète, entièrement mise en page et d'une qualité largement supérieure à celle que j'avais produite. Tout cela pour un coût dérisoire. Une révision attentive aurait quand même été nécessaire, mais elle aurait exigé moins d'efforts qu'à l'époque.

On ne parle pas de traduire l'ensemble de la production scientifique, mais on peut sérieusement espérer produire des versions de qualité des textes les plus importants, et donner aux utilisateurs la capacité de produire des traductions de courtoisie des documents moins importants.

Le succès de la « refrancisation », même partielle, du monde scientifique va néanmoins dépendre de plusieurs facteurs. D'abord, il faut constituer des corpus de textes bilingues de qualité. Aujourd'hui, dans plusieurs domaines scientifiques, il n'existe plus de corpus francophones de qualité permettant d'entraîner les algorithmes. Dans plusieurs domaines, il n'existe pas de terminologie française établie.

Dans l'avis sur la traduction automatique que nous avons publié le 31 octobre dernier, nous présentons des pistes concrètes pour constituer des corpus de qualité, qui viendraient fixer les terminologies scientifiques et qui préserveraient la richesse de la phraséologie française. Nous proposons d'y arriver en misant non seulement sur le mouvement pour la science ouverte, mais aussi sur la collaboration entre les scientifiques, les spécialistes du langage et les spécialistes de l'IA, à l'échelle du Québec et de la francophonie.

Nous y proposons aussi des pistes d'action pour les étudiants, enseignants, chercheurs et administrateurs des universités afin de les encourager à faire un usage raisonné de la traduction automatique pour accroître progressivement la place du français en enseignement et en recherche. Rédiger une thèse ou un mémoire de maîtrise en français, assister à des conférences internationales où le français est bien présent, consulter les principaux textes de sa discipline en français, tout cela pourrait devenir la norme pour les étudiants et les chercheurs québécois et francophones, à condition de nous donner une stratégie et de mettre en commun nos expertises.

Nous voyons nécessairement un rôle pour les professionnels de l'information. L'utilisation raisonnée des outils de traduction automatique doit, en effet, s'appuyer sur des compétences en littératie numérique. Les gens doivent connaître non seulement le potentiel des outils de traduction automatique, mais aussi les enjeux liés à leur utilisation, par exemple, en ce qui a trait à la qualité des traductions, au droit d'auteur et à la protection des renseignements personnels. Les professionnels de l'information sont bien placés pour contribuer aux développements de la littératie numérique. Le succès de l'opération dépendra aussi de la découvrabilité des contenus scientifiques produits en français. Encore une fois, l'expertise des professionnels de l'information en référencement, en indexation ou en édition de contenu s'avère incontournable.

L'enjeu de la norme et de la qualité

J'ai parlé beaucoup jusqu'à présent de la concurrence entre le français et l'anglais. Mais parlons un instant du français. Qu'est-ce que le français? Curieusement, la

Charte de la langue française ne le dit pas, bien qu'elle insiste sur l'importance d'utiliser et de promouvoir un français de qualité. Mais qu'est-ce qu'un français de qualité? Si vous voulez embêter un linguiste, posez-lui la question. Il vous répondra sans doute que, pour parler de qualité, il faut se référer à une norme ou à une version standard de la langue. Mais qui décide de cette norme? Qui établit le standard?

La question de la norme soulève des débats passionnés chez les linguistes. Elle peut se diviser en au moins trois sous-questions :

1. Existe-t-il un français standard québécois qui se distinguerait (ou qui devrait se distinguer) d'un français standard international?
2. Quelle attitude doit-on adopter face à la variation linguistique?
3. Peut-on éviter de stigmatiser les variantes non standards du français?
4. Peut-on y voir une richesse plutôt qu'une déviation?
5. Finalement, doit-on faire évoluer la norme elle-même, par exemple, en réformant l'orthographe ou la grammaire (je pense au débat explosif sur les participes passés)?

Dans la population en général, ces débats peuvent être perçus comme ésotériques. La plupart des gens tiennent pour acquis l'existence d'une norme du français, qui serait plus ou moins intemporelle, et ils s'attendent, lorsqu'ils ouvrent un dictionnaire ou une grammaire, à trouver une réponse claire et limpide à la question « comment ça se dit ». Ce ne sont souvent pas les grandes questions sur la nature de la norme ou de la variation linguistiques qui les intéressent, mais plutôt la question récurrente de la maîtrise du français standard de base, plus particulièrement du français écrit, et plus particulièrement chez les jeunes.

Ma propre position dans ce débat est à la fois simple et modérée. Elle part de l'idée que toutes les langues évoluent, incluant le français. De nouvelles variétés apparaissent, puis disparaissent sous l'effet des besoins et des modes. L'adoption d'une norme linguistique ou d'une variante standard n'est pas obligatoire. Plusieurs langues n'en ont pas. Par contre, l'établissement d'une norme vient avec des avantages. Une fois qu'on a établi une variante standard d'une langue et qu'on l'a codifiée, on peut l'utiliser comme point de rencontre entre des locuteurs provenant de régions ou de milieux sociaux différents. L'adoption d'une norme peut aussi ralentir l'évolution naturelle de la langue, permettant ainsi de maintenir la communication entre les générations. Le français n'a pas à être figé dans le temps, mais l'existence d'une norme du français fait en sorte qu'un jeune Québécois peut encore aujourd'hui lire Victor Hugo et reconnaître sa langue dans le texte, ce qui n'est pas une mauvaise chose.

Je suis néanmoins assez d'accord avec les nombreux linguistes qui nous mettent en garde contre les jugements souvent négatifs que l'on porte sur les variétés non standards du français. On doit être prudent, nous disent-ils, pour ne pas cultiver « l'insécurité linguistique » de ceux dont la langue s'éloigne des variétés plus

standards. Le défi est de reconnaître la valeur et la richesse de la variation linguistique, tout en reconnaissant aussi la valeur et la pertinence d'une norme commune. En ce sens, l'enseignement des principales règles de l'orthographe ou de la grammaire du français ne devrait pas être vu comme une punition, ou comme une forme de domination imposée par des idéologues puristes, mais bien comme la création délibérée d'un outil – à certains égards arbitraires, certes – mais permettant la réalisation de projets communs à l'échelle la francophonie.

La personne qui parle nouchi à Abidjan, celle qui parle camfranglais à Yaoundé, celle qui parle chiac à Moncton ou celle qui parle verlan dans le 93 contribuent toutes, à leur manière, à la richesse de la langue française. Mais si notre projet est de permettre à tous ces gens de communiquer, un certain français standard est incontournable.

Il s'agit aussi, vous me pardonnerez l'expression, d'une question essentielle pour la mise en marché du français auprès de tous ceux qui ne le parlent pas encore. Quand on apprend une langue étrangère, on est d'abord et avant tout intéressé par son utilité. L'apprentissage d'une langue fortement dialectisée dans laquelle les locuteurs ne maîtrisent pas la forme standard est beaucoup moins attrayant que l'apprentissage d'une langue standardisée, qui donne accès à un plus large bassin d'interlocuteurs ou de produits culturels.

On peut discuter indéfiniment de la pertinence de normaliser ou non tel ou tel québécoïsme. Heureusement, et je pense que tous les linguistes en conviendront, les différences lexicales, grammaticales et phonétiques entre l'usage standard du français au Québec et ailleurs dans la francophonie demeurent assez limitées. J'imagine que, parmi vous, plusieurs ont d'abord appris le français à partir d'une variante qui n'était pas la variante populaire du français québécois qui a bercé mon enfance en Abitibi. Néanmoins, je suis sûr que vous n'avez eu aucune difficulté à comprendre ce que j'ai dit au cours de la dernière demi-heure.

Les linguistes s'intéressent aux écarts qui peuvent exister entre le Larousse, le Petit Robert, Usito, la Vitrine linguistique et d'autres sites de références, mais il faut reconnaître que – dans le registre courant – les zones d'accord sont infiniment plus nombreuses que les zones de désaccord. Les variations, les incertitudes, les éléments discutables de la grammaire ou de l'orthographe ne doivent pas nous faire perdre de vue l'outil exceptionnel que représente le français standard et sa relative unité à l'échelle de la francophonie.

Ce que les professionnels de l'information peuvent faire

Le grand défi de tous ceux qui s'intéressent à la langue française, c'est donc de réussir à la fois à valoriser la richesse des différentes variétés de français, mais sans oublier l'avantage énorme que nous avons à maîtriser une forme standard commune. J'ai souvenir du moment où, au primaire, j'apprenais à écrire. Je me souviens avoir été pour le moins surpris de l'écart qui existait entre la langue que je parlais et celle qu'on

me demandait de mettre sur papier. J'aurais aimé à l'époque qu'on m'explique un peu mieux la pertinence d'apprendre cette langue écrite qui ne correspondait pas vraiment à celle qu'on m'avait apprise à parler.

Expliquer la pertinence de la norme française, de son rapport aux variétés du français, c'est d'abord un défi pour l'école, mais c'est aussi un défi pour les bibliothécaires et les autres professionnels de l'information. Plusieurs de vos institutions sont impliquées dans des projets visant à accroître le niveau de littératie auprès de groupes pour qui la lecture du français standard peut représenter un défi, que ce soient les personnes immigrantes ou les personnes peu alphabétisées. Dans tous ces cas, je pense que les gens ont besoin de se sentir acceptés, de ne pas se sentir jugés en raison de la variété de français qu'ils parlent spontanément, ils ont besoin de comprendre aussi les variétés de français qui existent et même, j'ajouterais, de voir ces formes valorisées. Néanmoins, ils ont aussi besoin de comprendre comment la maîtrise d'un français standard est un gage de mobilité, de coopération et de partage, au sein de leur société d'abord, mais aussi au sein de l'espace immense de la francophonie et dans le temps long de l'histoire du français.

En regardant le programme du congrès de cette année, ou encore les présentations des années antérieures, je constate que plusieurs parmi vous ont vraiment compris le rôle unique que peuvent jouer les bibliothèques non seulement dans la découverte de la diversité de la langue française, mais aussi auprès des groupes qui aspirent à accroître leur maîtrise du français standard. À ce sujet, je m'en voudrais de ne pas insister sur le rôle essentiel que les bibliothèques peuvent jouer dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Il existe chez les personnes en francisation une volonté réelle de sortir de la salle de classe et de s'appropriier leur quartier, leur environnement.

Dans un monde où pratiquement tout coûte cher, les bibliothèques offrent un point de contact gratuit avec le français et la culture du Québec. Je fais confiance aux bibliothèques pour continuer de développer des partenariats avec les organismes d'accueil des nouveaux arrivants, pour offrir à ces derniers un espace accueillant de contact avec la langue française et la culture québécoise.

Je l'ai évoqué plus haut, mais l'idée de la bibliothèque comme un espace public contre les maux de notre époque doit être prise au sérieux. Je suis conscient que les bibliothèques ne sont pas techniquement des endroits pour flâner. Je suis aussi conscient que les professionnels de l'information ne sont pas des travailleurs sociaux et que, malgré eux, ils sont parfois amenés à gérer des situations qui dépassent leur mandat, et leurs compétences. Cela dit, je persiste.

Avec la pression sur le logement, plusieurs personnes se retrouvent à vivre dans des appartements qui sont trop petits ou qui sont en mauvais état, et ils ont besoin de sortir de chez eux. Ils ont besoin d'endroits publics sécuritaires et accueillants. Quand

on n'a pas la chance d'avoir deux ou trois pièces en trop dans son appartement, le fait d'avoir accès à de beaux espaces publics devient essentiel au bien-être.

Les lieux publics peuvent même contribuer au tissu social de manière insoupçonnée. Je proposerais une comparaison un peu audacieuse entre les bibliothèques et les piscines publiques. Quand on regarde le Québec du haut du ciel, on est surpris par le nombre extrêmement important de piscines privées que l'on retrouve dans nos villes et villages. Je ne veux pas empêcher personne d'avoir sa piscine privée, mais il reste qu'à la lumière de la hausse des coûts des propriétés, puis de la pression sur la consommation d'eau et d'électricité, l'achat et l'entretien de piscines privées pourraient devenir plus difficiles, précisément à un moment où les jours de canicule vont se multiplier.

Au cours des dernières années, j'ai aussi découvert un avantage des piscines publiques que je n'avais pas soupçonné. Pendant quelques années, les amis de mes enfants, comme les miens, n'avaient pas de piscine. Quand il faisait chaud, la piscine du quartier devenait leur point de rendez-vous de tous les jours. Ils n'avaient même pas besoin de s'appeler pour s'y donner rendez-vous. Ils étaient si nombreux à y aller et ils y allaient si souvent qu'ils savaient qu'en y allant ils y trouveraient au moins un ami. Par la suite, les cercles d'amis ont changé et le nombre de propriétaires de piscines privées au sein de leur réseau social a augmenté de façon importante. Dès lors, la piscine publique a perdu de son attrait. Les amis qui avaient une piscine à la maison ne voulaient plus y aller, et il devenait beaucoup plus difficile de se coordonner pour aller à plusieurs se baigner chez quelqu'un. Le résultat a été très simple : les enfants ont commencé à passer moins de temps à se baigner et ont réinvesti le précieux temps épargné sur TikTok ou sur la PS4.

Carrefours numériques, carrefours physiques

Je vous raconte cette anecdote pour une raison très simple. La lecture – ou plus largement l'amour de la langue et de la culture – c'est comme la baignade. Ça peut être plaisant en solitaire, mais c'est beaucoup plus amusant avec des amis. La lecture, pour faire boule de neige, a besoin de véritables lieux de rencontre. Ces lieux de rencontre ne doivent pas nécessairement être des lieux physiques. Ils peuvent être en partie virtuels. À ce titre, les bibliothèques contribuent largement depuis quelques décennies à faire vivre la culture en ligne.

Sans vouloir minimiser la pertinence des carrefours numériques, j'aimerais néanmoins insister sur l'importance de réinvestir les carrefours physiques, qui servent de points de rencontre au centre de nos communautés. Je ne sais pas pour vous mais, personnellement, et particulièrement depuis la pandémie, je souffre d'une forme croissante de « saturation numérique ». Saturation de visioconférences, saturation de médias sociaux et saturation de divertissement en ligne. Je ne crois pas être le seul.

Je me rappelle, quand Internet s'est démocratisé vers la fin des années 1990, tout le monde voulait une jeunesse branchée, une jeunesse ouverte sur le monde. Vingt-cinq ans plus tard, avec trois enfants, je vous assure que nous l'avons. Deux, trois, quatre heures par jour, les jeunes – et les moins jeunes – sont branchés en temps réel sur ce qui se passe aux quatre coins du monde grâce à TikTok, Instagram ou YouTube pour les plus jeunes, ou pour les plus vieux comme moi, Facebook ou LinkedIn.

La question aujourd'hui n'est plus tant de savoir comment on peut rester « branché » et « ouvert sur le monde », mais plutôt de savoir comment maintenir l'équilibre entre la partie de notre existence qui se déroule dans cet « espace virtuel sans frontière » et le temps que nous passons en immersion dans la réalité qui nous entoure.

À ce titre, je me réjouis de la tendance de plus en plus prononcée des bibliothèques à occuper le créneau de l'animation culturelle, en personne et en partenariat avec les communautés qu'elles desservent. Tant que les gens vont trouver du plaisir à se voir en personne et à sortir de chez eux, les institutions ayant pignon sur rue (les bibliothèques, les musées, les piscines publiques, etc.) conserveront un avantage stratégique. Personnellement, j'aimerais que chaque Québécois, lorsqu'on lui demande les quatre ou cinq endroits qu'il préfère dans sa ville ou son quartier, pense spontanément à sa bibliothèque.

Conclusion

J'en arrive à ma conclusion, qui me ramène au thème du congrès de cette année : l'optimisation. L'idée d'une bibliothèque plurielle, mais branchée sur les besoins de sa communauté, en est une à laquelle nous sommes nombreux à adhérer. Elle n'est cependant pas sans soulever certaines difficultés. Répondre aux besoins uniques et multiples de sa communauté, c'est le rêve de chacun, mais encore faut-il le faire.

L'agilité, l'innovation et la pertinence ne sont pas toujours facile à atteindre dans un monde où le financement est alloué par enveloppe, par programme, par projet, et où les redditions de compte ont tendance à s'empiler et à s'empiler. C'est parfois frustrant, mais les ministères et les organismes subventionnaires doivent se donner des règles et des normes, qui empêchent parfois les acteurs sur le terrain d'aller aussi vite et aussi loin qu'ils le voudraient. Mais les contraintes administratives n'empêchent pas toute innovation et chaque présentation à ce congrès me semble le démontrer.

Comment optimiser l'espace? Comment développer des partenariats qui mènent à un meilleur partage des ressources? Comment reproduire les projets qui ont fait leurs preuves ailleurs? Je crois beaucoup aux communautés de pratique. Sans que vous vous en rendiez compte, les idées nouvelles que vous mettrez en commun pendant ce congrès viendront construire les consensus de demain, ils transformeront vos organisations et finiront par influencer les politiques publiques, qui, quoi qu'on en dise, finissent, elles aussi, par prendre acte de ce qui fonctionne et par s'ajuster.

Je vous souhaite à tous un excellent congrès. Ce sera un grand plaisir pour moi de participer à vos discussions et de tirer profit de vos expériences et de votre expertise.

Merci!